

Paris, le 8 octobre 2003

Formation TRANSPORTS, TOURISME

Tourisme

Programme statistique 2004

page

INSEE

Direction des statistiques d'entreprises

. Département des activités tertiaires 2

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT,
DU TOURISME ET DE LA MER**

Direction du tourisme 6



INSEE

Direction des statistiques d'entreprises
Département des activités tertiaires- Pôle Tourisme

1 Exposé de synthèse

Depuis 2003, l'enquête de fréquentation hôtelière couvre également l'hôtellerie de chaîne non classée. On peut donc considérer que le dispositif d'enquêtes de fréquentation mis en place par la Direction du tourisme et l'INSEE couvre désormais de façon satisfaisante la totalité de la fréquentation touristique des hôtels et de l'hôtellerie de plein air. Compte tenu des récentes révisions de la NAF, la question de l'extension de l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie aux hôtels non chaîne non classée se pose. Une telle extension suppose la connaissance d'une information minimum sur ces hôtels (nombre de chambres, dates d'ouverture et de fermeture, pseudo-catégories) et donc la mise en place de circuits d'information nouveaux.

Les autres hébergements collectifs à vocation touristique (résidences de tourisme, villages de vacances, maisons familiales de vacances, gîtes...) n'ont pas été intégrés à l'enquête au motif qu'ils relevaient le plus souvent d'organisations fédératives auprès desquelles une information devait être d'abord recherchée pour éviter toute enquête inutile. Des travaux exploratoires sur le suivi de ces hébergements ont été lancés en 2003 conjointement par l'UNAT et l'ONT : le Pôle Tourisme y participe, afin de veiller notamment à la bonne articulation entre cette opération et les autres enquêtes de fréquentation. Une première enquête sera effectuée en 2003 en complément des enquêtes d'initiative régionale déjà réalisées.

L'enquête de fréquentation de l'hôtellerie de plein air sera légèrement modifiée en 2004, dans son questionnement et dans sa méthodologie, à l'occasion de la refonte de la chaîne de traitement. L'enquête auprès des hôtels sera également révisée l'année suivante.

Le Pôle Tourisme proposera en 2003 une rénovation de la méthodologie d'estimation de l'emploi salarié touristique fondé sur la saisonnalité des emplois. Il proposera également aux directions régionales un outil exploitant les données incluses dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS).

2. Travaux nouveaux pour 2004

- Rénovation des enquêtes de fréquentation

La rénovation de la chaîne de traitement de l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein-air devrait être terminée en fin 2003 pour être mise en oeuvre pour le suivi de la saison 2004.

A cette occasion, le questionnaire de l'enquête sera revu, et des contacts seront pris courant 2003 avec les concepteurs d'outils de gestion des campings pour qu'ils intègrent dans les logiciels commercialisés des fonctionnalités d'édition adaptées au nouveau formulaire ; cette fonctionnalité devrait faciliter la réponse, et donc améliorer la qualité des données recueillies.

La rénovation s'étendra ensuite à la chaîne de traitement des enquêtes auprès des hôtels, pour une mise en oeuvre en 2005. A cette échéance, on pourra envisager d'offrir aux répondants aux deux enquêtes la possibilité de répondre par Internet.

- Base de donnée locale des différents types d'hébergement

Pour mieux répondre aux besoins d'information de niveaux géographiques très limités, l'INSEE a entrepris de constituer une base de données spécifiques aux informations locales. Cette base, établie au niveau communal, est constituée par les données de capacité en hôtels et en campings en provenance du fichier des hébergements, complétées de données de même nature concernant d'autres types d'hébergement collectif de tourisme. Ce travail se poursuit en collaboration avec la Direction du Tourisme : l'objectif est d'intégrer cette information dans le module Tourisme du « kit Synthèses locales » développé au Pôle « Synthèses locales » de l'INSEE.

- Evaluation du poids économique du tourisme

Le Pôle Tourisme proposera en 2003 une rénovation de la méthodologie d'estimation de l'emploi salarié touristique fondé sur la saisonnalité des emplois : il tirera partie des travaux engagés avec quelques directions régionales qui utilisent la méthode actuelle (Aquitaine, Bretagne, Auvergne, notamment).

Les « DADS » (fichiers établissements dégroupés et salariés complets) sont une source particulièrement pertinente pour l'analyse de l'emploi salarié fondée sur les activités caractéristiques. Le Pôle mettra à la disposition des DR en 2003 un outil exploitant les fichiers DADS salariés complets (emplois journaliers pour les activités caractéristiques) et les fichiers établissements dégroupés. Cette information sera également intégrée dans le module Tourisme du « kit Synthèses locales » développé au Pôle « Synthèses locales » de l'INSEE.

- Extension des enquêtes auprès des établissements d'hébergement

Différentes pistes sont explorées afin d'étendre l'observation de la fréquentation touristique à d'autres types d'hébergement que les hôtels et les campings.

En ce qui concerne les établissements collectifs autres que les hôtels et campings, le Pôle Tourisme suivra en 2003 les travaux préparatoires menés conjointement par l'UNAT et l'ONT, afin de veiller notamment à la bonne articulation entre cette opération et les autres enquêtes de fréquentation : dans ce cadre, une première enquête sera effectuée en 2003 en complément des enquêtes d'initiative régionale déjà réalisées. Par ailleurs, les premiers résultats d'une enquête réalisée en Languedoc-Roussillon auprès des propriétaires de logements « labellisés ou classés » devraient être disponibles au printemps 2003 : il conviendra alors de stabiliser l'outil mis au point dans cette région afin qu'il puisse être transposé et utilisé par les autres directions régionales.

3. Opérations répétitives

- Fichier des hébergements

Ce fichier est mis à jour en continu à partir du répertoire SIRENE (dont il constitue un répertoire associé), des arrêtés d'homologations délivrés par les préfetures, des informations collectées au travers des enquêtes de fréquentation et d'informations fournies par les partenaires régionaux et départementaux, notamment pour le champ de l'hôtellerie de chaîne non classée. Il sert de base de sondage à ces dernières et permet de dresser un état du parc hôtelier à tout moment, en particulier en début d'année.

- Enquêtes de fréquentation

Après une expérimentation menée en Bourgogne en 2002, en partenariat avec le CRT, les CDT et les Offices de tourisme de la région, l'enquête de fréquentation hôtelière a été étendue en 2003 aux hôtels de chaîne non homologués. Une enquête-test sur la région P.A.C.A. et une seconde enquête réalisée en Languedoc-Roussillon ont permis de vérifier que le poids en chambres des hôtels de préfecture (NAF 55.1D) était relativement faible ; une enquête menée en Poitou-Charentes en 2000 a confirmé en outre que leur fréquentation en termes de taux d'occupation est nettement inférieure à celle des hôtels homologués, sauf dans les hôtels de chaîne non homologués. De cette façon, on peut considérer que l'enquête de fréquentation hôtelière couvre désormais de façon satisfaisante la fréquentation touristique des hôtels, de quelque nature qu'ils soient.

Les nouveaux outils informatiques autorisent l'intégration des DOM dans le dispositif national actuel de collecte : les Antilles ont ainsi pu s'intégrer au dispositif d'enquête nationale en 2003.

- Enquête annuelle d'entreprises

En vertu de l'alternance sectorielle de l'enquête annuelle d'entreprises sur les services, les petites entreprises des secteurs des « hôtels-café-restaurants » seront interrogées par enquête en 2003 sur l'année de constat 2002. Les résultats seront disponibles en début d'année 2004.

4. Allègement de la charge statistique

Les enquêtes de fréquentation sont réalisées en partenariat avec les organismes locaux dans le cadre de conventions régionales, ce qui permet de fédérer les besoins et de garantir la cohérence du système d'observation.

L'INSEE s'efforce de convaincre les hôtels interrogés de l'utilité de ces enquêtes par des envois ponctuels de courtes circulaires explicatives. Un travail important est réalisé par les directions régionales pour améliorer la communication, en particulier téléphonique, et faciliter la réponse des hôteliers par télécopie. Un argumentaire, construit en 2001, a été mis en œuvre à partir de 2002 dans les relations téléphoniques.

Par ailleurs, à l'occasion de la refonte de l'enquête auprès des campings, des contacts seront pris courant 2003 avec les concepteurs d'outils de gestion des campings pour qu'ils intègrent dans les logiciels commercialisés des fonctionnalités d'édition adaptées au nouveau formulaire ; cette fonctionnalité devrait faciliter la réponse.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux

Les enquêtes et les études menées par l'INSEE dans le domaine du tourisme sont régionales par construction.

Par ailleurs, un kit régional descriptif des capacités d'hébergement touristiques sera réalisé en mobilisant les fichiers de l'INSEE (hôtels, campings, Inventaire communal) et de la Direction du Tourisme (villages de vacances, résidences de tourisme).

5.2 Aspects européens

L'INSEE participe au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques du Tourisme. Il intervient à la demande d'Eurostat dans le cadre de programmes de coopération avec les pays méditerranéens (MEDTOUR) et d'Europe centrale et orientale (PECO)

6. Publications

Chaque direction régionale a sa propre série de publications :

- notes de conjoncture sur la fréquentation des hôtels et campings, en général avec une périodicité trimestrielle,
- bilans de la saison touristique, inclus éventuellement dans le bilan économique de la région
- les TER de chaque région comportent un chapitre "Tourisme".

Publications régionales sur l'emploi salarié lié au tourisme:

- Languedoc-Roussillon	Repères synthèse n°13- septembre 2001
-	Repères synthèse n°4- juin 1999
-	Repères synthèse n°16- juin 1999
-	Repères synthèse n°11/12- mai 1999
-	Repères n°24/25- septembre 1997
- Franche-Comté	Insee Franche-Comté l'essentiel n°44 - juillet 2001
- Auvergne	Le Point économique de l'Auvergne n°59 - mars 2001
- Centre	Insee Centre Info n°57 - juillet 1997
- Bretagne	Octant n°73 - mars 1998
- Corse	Economie Corse n°91 - Avril 2000
-	Economie Corse n°83 - décembre 1997

- Basse-Normandie	Cent pour cent B-N n°48 - novembre 1998
- Poitou-Charentes	Les cahiers de décimal n°25 - juillet 1998
- Bourgogne	Bourgogne dimensions n°56 - septembre 1998 Bourgogne dimensions n°94 - juillet 2002
- Nord-pas-de-Calais	Profils n°11 & 12 - octobre & novembre 1998 Profils n°5 - mai 2002
- Lorraine	Economie lorraine n°188 - juillet-août 1999
- Aquitaine	Les quatre pages Insee Aquitaine n°78 - septembre 1999
- Champagne-Ardenne	INSEE FLASH Champagne-Ardenne n°9 - décembre 1999
- Midi-Pyrénées	Six pages n°39 - juillet 2000
- Provence-Alpes-Côte d'Azur	Sud INSEE l'essentiel n°41 - juillet 2001 Sud INSEE l'essentiel n°42 - juillet 2001
- Rhône-Alpes	Les dossiers de l'INSEE Rhône-Alpes n°135 - septembre
2000	
- Pays de Loire	Références Pays de Loire n°36 - décembre 2001

Autres publications:

Languedoc-Roussillon Repères synthèse n°15 & 16 - juin 1999 et n°24 - août 1999

Publications dans la lettre de l'observatoire (ONT):

- n°55 - septembre - octobre 2000: dossier enquête vacances de l'Insee
- n°54 - juin 2000 : dossier enquête de fréquentation hôtelière, exploitation des données journalières.

Publications de la Direction du Tourisme (DT) :

- Analyse et perspectives du Tourisme n°77 : l'hôtellerie classée et les campings classés en France, l'offre et la fréquentation en 2001
- Les Essentiels du Tourisme n°17 : l'occupation journalière des hôtels en France - 2001

INSEE Première

N° 819, décembre 2001 « Les Français privilégient toujours les vacances à la mer »
N° 820, janvier 2002 « L'hôtellerie de chaîne en 2000 : un bouleversement de l'offre hôtelière ».

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Secrétariat d'état au tourisme - Direction du tourisme

1. Exposé de synthèse

Le programme statistique 2004 de la Direction du Tourisme s'inscrit dans la continuité des orientations définies dans le programme pour le moyen terme 1999-2003 et préfigure les actions qui seront inscrites dans le programme pour le moyen terme 2004-2008.

2. Travaux nouveaux pour 2004

2.1 Enquêtes nouvelles ou renouvelées pour 2004

- Enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE)

Cette enquête se substituera aux enquêtes aux frontières menées en 1996 et 2001. Ses objectifs sont inchangés, il s'agit d'appréhender le tourisme récepteur dans ses composantes touristiques (description du séjour en France) et financières (dépenses effectuées à l'occasion de ce séjour).

Il faut rappeler les difficultés rencontrées en 2001 dans la collecte de questionnaires sur certaines frontières routières et autoroutières : la défection des forces de l'ordre sur les frontières de l'Est et du Nord, n'a pas permis de recueillir la totalité de l'information escomptée. Ces difficultés dans le déroulement de l'enquête sur le terrain et la recommandation faite par le CNIS d'exclure l'emploi des forces de l'ordre pour arrêter les véhicules ont conduit la Direction du tourisme à rechercher d'autres meilleures modalités à mettre en place pour cette interrogation.

Aussi, après une phase exploratoire et de réflexion méthodologique, une enquête-pilote a été menée en août et septembre 2002 par un prestataire externe afin de valider une méthode de recueil des informations sur les lieux de passage des touristes utilisant la route pour leurs déplacements. Le processus d'enquête dans les aéroports, les gares, les ports reste pour sa part identique dans le principe d'interrogation à celui mis en œuvre lors des enquêtes aux frontières précédentes.

Un appel d'offres a été lancé dans le courant du 1^{er} trimestre 2003. La procédure d'appel d'offres a été suivie jusqu'aux réunions de la Commission d'appel d'offres. Le choix du titulaire du marché a été proposé à la personne responsable du marché. Cependant, la Direction du tourisme s'est trouvée dans l'obligation de procéder à un nouvel appel d'offres.

En effet, un candidat éliminé pour ses références jugées insuffisantes par la commission d'appel d'offres lors de la sélection des candidatures, a déposé un référé pré-contractuel pour dépassement des délais dans l'envoi des documents de l'appel d'offres. Un jugement du Tribunal administratif de Paris du 30 juin 2003 a annulé toute la procédure.

Une nouvelle procédure d'appel d'offres est en cours à la date de rédaction du présent document.

La réalisation prévue en août 2003 mais repoussée au début de l'année 2004, se poursuivra en 2004, 2005 et 2006 dans la mesure où la Direction du tourisme et son partenaire dans l'opération, la Banque de France, Direction de la balance des paiements, en obtiendront le financement.

Ce dispositif s'articulera autour des différents systèmes de comptage, d'une part, et une interrogation directe des touristes non-résidents lorsqu'ils quittent ou s'appêtent à quitter la France, d'autre part.

On rappelle que la mise en circulation de l'euro en janvier 2002 a rendu nécessaire l'approche, par enquête, des dépenses par moyens de paiement des touristes étrangers en France pour que la

Banque de France, Direction de la balance des paiements, puisse respecter ses engagements nationaux d'élaboration de la ligne recettes du poste "voyages" de la balance des paiements. Les problèmes méthodologiques restent cependant importants tandis que les moyens humains sont faibles et les moyens financiers aléatoires.

2.2 Mise en place d'un outil d'observation du secteur "Voyages"

La mission d'évaluation des conséquences des événements internationaux survenus au mois de septembre 2001, mise en place à la demande du Secrétaire d'État au tourisme, a mis en évidence les difficultés d'appréhender les conséquences sur le tourisme. La marée noire provoquée par le pétrolier Prestige en fin d'année 2002, et surtout l'incertitude actuelle d'un conflit ayant des répercussions sur les économies, dont l'économie touristique, ont amplifié la réflexion, à laquelle participe la DT. En cette période estivale 2003, les conséquences économiques résultant de l'annulation d'un certain nombre de festivals en France relèvent de ces réflexions. Outre l'élaboration et la mise en œuvre d'un tableau de bord économique du secteur des voyages, englobant les professionnels du tourisme (agences de voyages, transports aériens) ainsi que l'Insee, le Secrétariat d'État au tourisme a mis en place dès le début de 2003 une cellule de veille qui poursuit ses réunions dont la dernière date du 27 août.

Un partenariat avec l'Insee sera nécessaire, en particulier pour le suivi conjoncturel mondial.

3. Opérations répétitives

- Suivi de la demande touristique des Français

La direction du tourisme a mis en place depuis avril 1990 le SDT (Enquête sur le suivi de la demande touristique des Français) destiné à mesurer les déplacements touristiques des Français comportant au moins une nuitée passée en dehors de leur domicile. Cette enquête par l'interrogation mensuelle d'un panel de 20 000 individus est une des bases les plus importantes de l'observation de l'activité touristique des Français tant sur le plan de l'estimation et de l'évolution conjoncturelle du volume des flux que sur celui des caractéristiques des partants et des séjours.

Ses résultats sont utilisés en particulier pour répondre aux obligations réglementaires relatives à l'élaboration du compte du tourisme et à la directive européenne.

Cet outil est également utilisé par les partenaires nationaux (Banque de France, SES Transports, Direction générale de l'aviation civile, ...) et régionaux pour la connaissance des filières, le développement des espaces touristiques, l'estimation des flux de trafic et l'analyse des clientèles.

Pour répondre mieux au besoin d'informations au niveau régional, la taille du panel avait été doublée à partir d'avril 1999 et portée à 20 000 individus français de 15 ans et plus, interrogés mensuellement par voie postale. Cette mesure a été validée et reconduite.

D'autre part, à l'occasion du renouvellement du marché, le SDT a reconduit en 2002 le volet « dépenses des Français à l'étranger et dans les TOM » auquel est associée la Banque de France. Le projet a reçu un avis d'opportunité de la Commission Tourisme du CNIS.

Pour répondre à une interrogation exprimée par la commission du CNIS concernant les déplacements à la journée, une phase exploratoire sur ce thème a été lancée en 2001. Le nouveau marché courant sur la période avril 2002-mars 2005 a intégré cette extension d'enquête selon des modalités élaborées par le DSPES, le SES et la DGAC avec la SOFRES.

Enfin, dans le but de recueillir des données de cadrage sur les dépenses des Français en France et dans les DOM, la dernière enquête portant sur l'année 2000, le volet spécifique à ce thème a été introduit dans l'enquête au 1^{er} janvier 2003.

La société titulaire du marché actuel, Taylor Nelson SOFRES, mène depuis avril 2002 deux dispositifs de cadrage, l'un permettant d'estimer le poids réel des grands voyageurs, dispositif étendu aux populations non couvertes par le dispositif SDT, le second sur la localisation des résidences secondaires pour faire le lien entre fréquence des voyages et possession d'une résidence secondaire.

Dans le même domaine, le tourisme interne et le tourisme émetteur, la Direction du tourisme se propose d'acquérir en 2003 des données recueillies par IPK à travers le Worl travel monitor. L'acquisition des données limitée à quatre pays, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie, permettra d'analyser les données et de les comparer aux données issues du SDT.

- Enquête aux frontières 2001

Le traitement des fichiers issus de l'enquête menée sur le terrain en 2001 et l'élaboration des résultats seront réalisés en 2003.

- Refonte des Comptes du Tourisme

En matière de comptes satellites du tourisme, sera poursuivie en 2004 la transition entamée depuis 2000 : il s'agit d'effectuer le passage de comptes produits selon des méthodes nationales particulières orientées sur la demande vers des comptes respectant les normes adoptées par la Commission statistique de l'ONU en mars 2000. Ces dernières normes mettent notamment l'accent sur l'étude des interactions offre-demande en s'appuyant sur les équilibres ressources-emplois des produits du cadre central de la comptabilité nationale.

La transition implique des changements organisationnels importants avec le poids accru d'intervenants extérieurs à l'administration du tourisme, en particulier de l'Insee, du Service Economique et Statistique (SES) du Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et de la Banque de France. En 2004, Il s'agira de valider les travaux réalisés sous l'égide du groupe de projet mis en place fin 2001.

Après l'élaboration d'une première version « prototype » des comptes en 2003, il s'agira de conforter la démarche en se focalisant sur l'étude de thèmes particuliers à choisir parmi les suivants selon les moyens disponibles :

- 1) les Hôtels cafés restaurants
- 2) les agences de voyages avec un regard particulier sur les forfaits.
- 3) les résidences secondaires.
- 4) les transports.
- 5) l'emploi.
- 6) le capital.
- 7) la consommation touristique en nature et les transferts sociaux liés au tourisme.
- 8) une meilleure prise en compte des excursionnistes.
- 9) l'élaboration de comptes régionaux (en partenariat avec une ou plusieurs régions).

Il conviendra, si possible, d'intégrer à terme les DOM dans les comptes.

- L'emploi dans le tourisme

Enfin l'évaluation de l'emploi généré par l'économie touristique et l'étude de ses caractéristiques seront un des chantiers importants des années à venir. Comme dans le domaine du transport des passagers et de l'estimation des dépenses touristiques, le développement des outils de la statistique publique pour améliorer la connaissance de l'emploi devra faire l'objet d'une collaboration interministérielle étroite, à la fois dans l'harmonisation des méthodologies et dans la mise en commun des informations. Ainsi que le proposait le rapport de Monsieur LEPORS dans le cadre de l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des travailleurs saisonniers du tourisme, le CNIS pourrait participer au processus de concertation et de coordination auquel seraient associés les partenaires sociaux.

Dès à présent, la DT a inscrit à son plan de travail l'étude de l'emploi dans le tourisme. Une étude a été commandée à une équipe universitaire; la DT utilisera les sources DADS en collaboration avec l'Insee.

- Mise à jour des fichiers administratifs :

- L'hôtellerie homologuée et les campings classés dans le cadre de la convention Direction du Tourisme - INSEE.
- Résidences de tourisme en collaboration avec le Syndicat National des Résidences de Tourisme.
- Villages de Vacances à partir des arrêtés de classement et en collaboration avec l'Union des Associations de Tourisme.
- Agences de voyages.

- Enquêtes répétitives

- Enquêtes mensuelles de fréquentation dans l'hôtellerie homologuée et les campings classés, enquêtes obligatoires réalisées par les Directions Régionales de l'Insee dans le cadre de la convention Direction du Tourisme - INSEE.

Ces enquêtes fonctionneront sur le mode rénové faisant l'objet du projet en cours Tourisme 2. Les DOM sont parties prenantes de l'outil national dès 2003 afin d'élaborer des statistiques de fréquentation qui enrichiront le dispositif actuellement limité à la Métropole.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La Direction du Tourisme ne réalise pas d'enquête régulière auprès des entreprises. Cependant, dans le cadre de la convention qui la lie à l'INSEE pour l'observation des hébergements, elle veille avec celui-ci à optimiser les techniques d'interrogation permettant d'alléger la charge statistique des entreprises tout en tenant compte des besoins des différents partenaires régionaux et des contraintes européennes. D'autre part, les efforts importants de coordination sont menés avec les différents acteurs du secteur afin d'éviter les interrogations parallèles en faisant des outils nationaux une base référentielle.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Direction du Tourisme et l'Insee, en partenariat avec l'ONT, poursuivront les efforts entrepris les années précédentes pour aider les partenaires régionaux à se coordonner pour l'observation de l'activité touristique en régions autour d'un cadre méthodologique homogène construit à partir des exploitations régionales des outils nationaux et à travers des méthodologies développées au niveau régional ayant valeur d'exemplarité.

Dans cet esprit, un chapitre des contrats de plan État-Région 2000-2006 est consacré à l'observation économique du tourisme.

Un nouveau contexte de décentralisation est susceptible d'entraîner des évolutions dans ce domaine.

DOM

Dès 2003, l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie classée sera élargie aux DOM. Ils sont parties prenantes de l'outil national afin d'élaborer des statistiques de fréquentation qui enrichiront le dispositif actuellement limité à la Métropole.

Dans les Antilles, Martinique, Guadeloupe et Guyane, une enquête type enquête aéroport sera soit aménagée quand elle existe, soit mise en œuvre sur une méthodologie issue des réflexions de la DT avec l'appui de l'Insee.

5.2. Aspects « environnement »

La Direction du tourisme fournit des données à l'IFEN pour sa base de données EIDER, et alimente la D4E pour les comptes de l'environnement.

5.3. Aspects « européens »

En 2001, 2002 et 2003 la fourniture des données sur le tourisme des résidents, demandées par la Directive 95/57/CE du Conseil de l'Europe sur les statistiques dans le domaine du tourisme a fait

l'objet d'une exploitation complémentaire du SDT demandée à la SOFRES. Les résultats de cette exploitation seront poursuivis en 2004.

La DT poursuit activement sa participation aux travaux menés dans le cadre des instances internationales : EUROSTAT, OCDE, OMT, notamment pour ce qui concerne l'harmonisation internationale des statistiques du tourisme et la réflexion sur les concepts, environnement habituel par exemple.

Dans le cadre d'Eurostat, la DT avait projeté de mettre en œuvre avec son homologue espagnol, l'Institut d'études touristiques du Secrétariat du commerce et du tourisme, une opération de coopération et d'échanges d'expériences dans la mise en œuvre de comptes satellites du tourisme adaptés aux besoins régionaux.

Les instituts nationaux français (à travers la DR de Montpellier) et espagnol (la structure statistique de la communauté autonome de Catalogne) seront sollicités pour collaborer à l'opération.

Cette opération devait être menée à la fin de l'année 2002 et se poursuivre au premier semestre 2003. La Direction du tourisme a reporté à 2003 sa réponse à un appel d'offres d'Eurostat portant sur ce thème.